

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF ALPHA SELECT C

ISIN : FR0010266924

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCP est OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître «MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA» et à titre accessoire en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître vise à « *obtenir sur la période de placement recommandée, une performance nette supérieure à celle du marché monétaire, soit EONIA +2%* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Caractéristiques essentielles

Le FCP sera investi en totalité dans l'OPCVM maître «MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA» dont la stratégie est présentée ci-dessous :

L'atteinte de l'objectif de gestion reposera sur la couverture quasi systématique des risques de marché des OPC sous-jacents ou des titres vifs actions qui composent le fonds. Le processus de gestion s'appuie en complément sur les anticipations et les opportunités de marchés identifiées par le gérant. Ce dernier sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine, de manière discrétionnaire, la pondération qu'il souhaite pour chaque style.

La recherche de l'alpha est principalement fondée sur la capacité des gérants de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA à :

- *d'une part, sélectionner les OPC sous-jacents en fonction des résultats d'analyse des critères quantitatifs (encours, historique du sous-jacent, consistance des performances...) et qualitatifs (moyens et résultats des gestionnaires analysés...). Les investissements seront réalisés majoritairement en OPC qui appartiennent principalement aux catégories suivantes : actions, obligations, performance absolue et monétaire. Dans ce cadre, les bornes d'allocations discrétionnaires par type de stratégie des OPC sous-jacents du portefeuille de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA seront les suivantes :*

- *L'allocation des stratégies directionnelles actions sera comprise entre 75% et 110%.*
- *L'allocation des stratégies obligataires et monétaires sera comprise entre 0% et 25%.*
- *L'allocation des stratégies de performance absolue sera comprise entre 0% et 25%.*

- *d'autre part, sélectionner les actions détenues en direct dont le potentiel de surperformance (c'est-à-dire la réalisation d'une performance supérieure à celle du marché) est estimé au travers d'une analyse fondamentale, de ratios d'analyse financière, de critère de momentum et en comparant leur valorisation avec celle du secteur auquel elles appartiennent.*

- *enfin, procéder à la couverture quasi permanente du portefeuille des différents risques de marchés (actions / taux), avec une exposition résiduelle possible. Cette couverture sera réalisée par l'utilisation d'instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étrangers et/ou de gré à gré).*

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE.

Le Fonds, éligible au PEA, sera majoritairement investi en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et, dans la limite de 30% de son actif, en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra pas dépasser une fois son actif net.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'EONIA + 2 % (Euro Overnight Index Average), correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux du marché monétaire de la zone Euro.

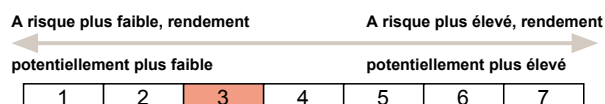
Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée de manière hebdomadaire, le dernier jour ouvré de chaque semaine à Paris.
- Cette classe de parts capitalise intégralement ses sommes distribuables.

Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
- La durée de placement recommandée est inférieure à 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|---------------|
| Frais d'entrée | 1.50% maximum |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|---------------|
| Frais courants | 2.50% TTC (1) |
|----------------|---------------|

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

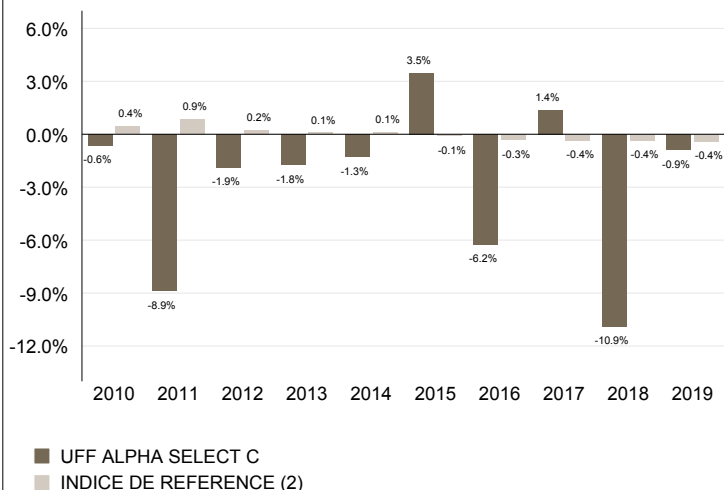
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|------------------------------|-------|
| Commission de surperformance | Néant |
|------------------------------|-------|

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées



Le fonds a été créé le 13 février 2006.

Le 11/01/2016, le fonds a fait l'objet d'une mutation en cessant d'être géré en direct pour être transformé en OPCVM nourricier.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

A compter du 10 mars 2020, l'indice de référence est EONIA + 2 %.

(2) L'indice de référence est l'EONIA (Euro Overnight Index Average).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS